



9, Bd Sylvain Dumon – B P. 107 - 47004 AGEN Cedex

Tél : 05-53-77-29-50 - Fax : 05-53-47-69-16
E.mail : fdsea47@gmail.com



Tél : 05-53-96-00-47 - 06-87-53-17-17
E.mail : ja47.animation@gmail.com

AGEN, le 25 juillet 2019

Madame LAGARDE

Préfète de LOT-ET-GARONNE

Préfecture de LOT-ET-GARONNE
47920 AGEN cedex

Madame la Préfète,

A situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles ! Nous subissons un second épisode de canicule en l'espace d'un mois engendrant notamment des restrictions d'irrigation sur l'ensemble des cours d'eau non réalimentés du département. L'application de la réglementation « environnementale » doit pouvoir être infléchie, notamment concernant les règles de gestion des surfaces d'intérêt écologique (SIE) imposées par la PAC.

Comment pouvons-nous expliquer que, dans le Lot-et-Garonne, les jachères de son voisin céréalier ne puissent être mises à disposition pour l'alimentation de ses animaux alors que le manque de fourrages est criant ?

Comment pouvons-nous expliquer que l'on impose des semis de cultures dérobées afin de répondre aux critères environnementaux de la PAC (5 % de Surfaces d'Intérêt Ecologiques) alors même que ces cultures n'ont aucune chance de lever ? et que l'on ne peut pas les irriguer...

Nous vous demandons des dérogations immédiates et totales sur ces règles.

En effet, les « semis administratifs » sont inacceptables car ils constituent non seulement des dépenses inutiles mais aussi une aberration environnementale avec le risque de départs de feux, le gâchis de carburant et la dépense inutile d'eau d'irrigation quand cela est possible ! Toutes ces dérogations peuvent s'inscrire dans le cas de force majeure et sont donc permises par les règles communautaires sur décision des Etats-Membres. A de multiples reprises, le Ministre, Didier Guillaume, a affirmé la nécessité d'aider les agriculteurs à « passer ce cap difficile ». Il est urgent et indispensable d'inclure ces mesures au plan de mobilisation générale qu'il compte mettre en œuvre dans les meilleurs délais.

Cela ne coûte rien et ne constitue que du bon sens.

Nous restons bien entendu à votre disposition et vous prions d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président

Jacques CHAPOLARD

Le Président

Valentin GULAREK